

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 28 août 2020

COVID-19 : première opération nocturne de dépistage sur le port de Caen les vendredi 28 et samedi 29 août 2020

L'Agence Régionale de Santé de Normandie, la Préfecture du Calvados et la Ville de Caen, en lien avec le laboratoire Biocarmes et l'association SOS Infirmiers, organisent une opération nocturne de dépistage les vendredi 28 et samedi 29 août, sur le port de Caen. Elle permettra à chacun, à proximité directe de lieux festifs et de convivialité, de se faire dépister.

Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque, mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire.

A noter : une invitation presse est jointe à ce communiqué

Un accès aux tests facilité

Dans une démarche de prévention, l'ARS, la préfecture du Calvados et la Ville de Caen encouragent ainsi la population à participer aux nouvelles opérations de dépistage gratuit et sans ordonnance proposées les vendredi 28 et samedi 29 août.

Cette opération vise notamment à aller à la rencontre des jeunes, chez qui le virus circule particulièrement* ; même s'ils sont souvent asymptomatiques, ils peuvent contaminer sans le savoir des personnes plus vulnérables.

Chacun est donc invité à se faire tester pour connaître sa situation individuelle et pouvoir prendre les mesures nécessaires en cas de résultat positif. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus sur ce territoire.

*Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de tests positifs pour 100 000 habitants, chez les 20-29 ans en Normandie est de 40,65 contre 13,8 toute tranche d'âge confondue (données semaine du 17 août 2020)

Lieux et horaires

Les vendredi 28 et samedi 29 août, de 20h à 1h

Pour qui ?

Sur la base du volontariat, tous les passants peuvent être dépistés, avec ou sans symptôme.

Comment ?

Sur les lieux de prélèvement, le port du masque est obligatoire. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale* et d'une pièce d'identité.

Ce dépistage RT-PCR est gratuit (pris en charge par l'Assurance maladie). Il ne nécessite pas de prescription médicale.

Dans une logique de dépistage massif afin de limiter la circulation du virus, le dispositif de dépistage sans ordonnance et sans avance de frais est également ouvert aux touristes étrangers et aux non assurés sociaux selon les mêmes modalités.

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

[Consultez la liste complète des sites de dépistage par département \(régulièrement mise à jour\) sur le site internet de l'ARS Normandie,](#)

[ainsi que les sites de dépistage sur rendez-vous sur Sante.fr](#)

Priorisation des dépistages

Une stratégie de priorisation des tests a été définie pour garantir une priorisation d'accès aux tests, notamment pour les cas contacts, les professionnels de santé et les personnes symptomatiques.

En Normandie, le délai de rendu des examens est en moyenne de 28h.

En parallèle de ces actions de dépistage, des **actions de promotion des gestes barrières** ont d'ores et déjà été menées par l'ARS Normandie et se poursuivent en lien avec les collectivités grâce à la mobilisation des acteurs de 1ère ligne (CCAS, associations, centres sociaux, clubs sportifs, les médiateurs de quartier, les conseils de quartier...), accompagnés par les ateliers santé ville, les réseaux territoriaux de promotion de la santé et Promotion Santé Normandie à destination de la population.